ENTREPRISE - Comment déposer mon DGD ?

Service Client ID Capture (Suzanne) - 2026-05-27 - Situations de travaux / Notes d'honoraires

Prérequis :

- Votre situation de travaux **précédente** doit être finalisée : votre acompte doit avoir été demandé et le **visa final MOA** émis.

- La saisie des **DGD** n'est possible que pendant la **période mensuelle** déterminée par la maîtrise d'ouvrage (**identique** à celle des situations).
  Pour rappel : Les dates ouvertes sont indiquées sur la page "Sit. de travaux" du volet Financier :

  Les demandes d'acompte de AVRIL 2025 peuvent être effectuées du Dimanche 20/04/25 inclus au Mercredi 30/04/25 inclus

Bon à savoir:

- Le détail d'une situation s'ouvre en cliquant sur le mois dans la liste de vos situation

- Seule la dernière situation est visible à l'ouverture de la page. Pour afficher toutes vos situations, choisissez la ligne vide dans la liste déroulante au dessus de la colonne Mois.

Procédure

1) Lorsque la période est ouverte, un bouton **Nouvelles situations** est disponible (encadré en rouge) :

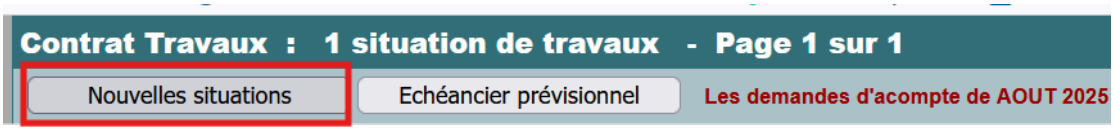

2) Vous aurez accès à votre **DGD** et pourrez, jusqu'à la fin de la période indiquée :

- saisir votre avancement jusqu'à 100% : bouton **Pointage avancement** encadré ci-dessous (notez qu'il peut y en avoir plusieurs, selon le découpage de votre marché et la présence ou non de travaux supplémentaires) :

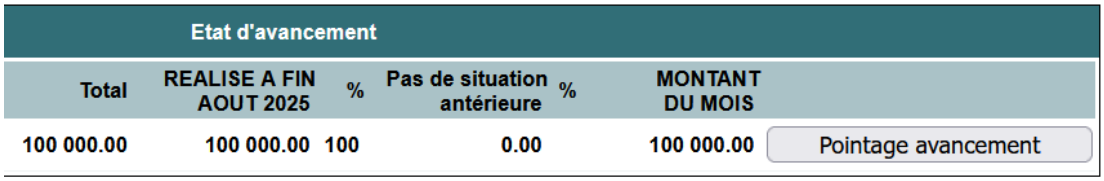

- solder avec DGD : bouton **Solde avec DGD** qui transmettra votre demande au client :

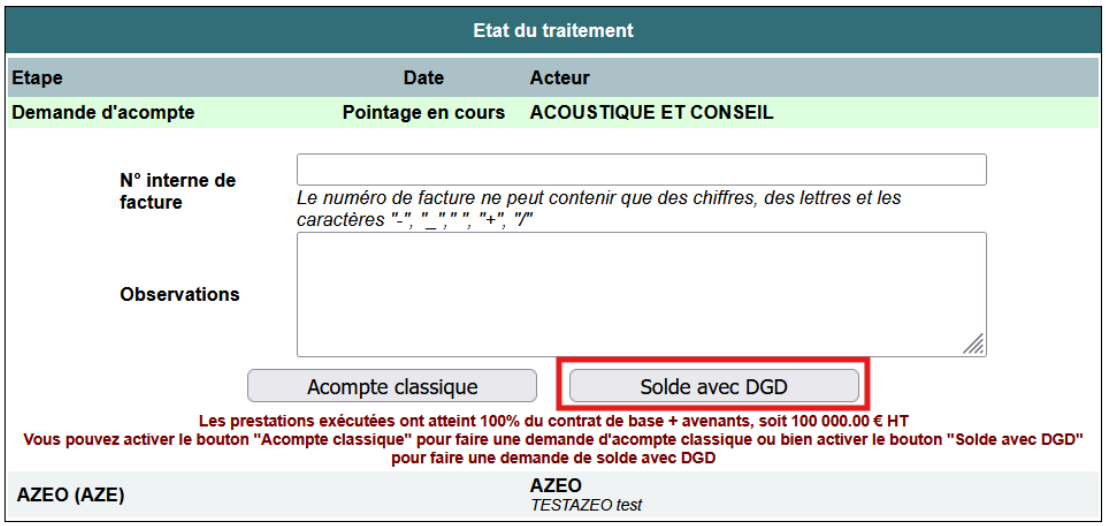

- ajouter des **documents en pièce jointe** si besoin (ce cadre est situé tout en bas de la fiche de situation) :

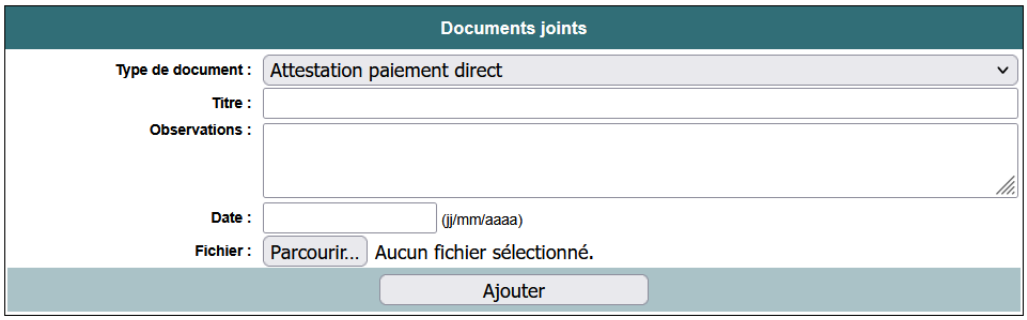

Attention, les paiements direct aussi doivent être finalisés.

Attention, tous les OS ou avenants validés doivent être sur la situation (grâce à leurs bordereaux) et pointés également à 100%.